



CCAS de TOUQUES

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 28/02/2024

ID : 014-211406996-20240223-CCAS_2024_1_4-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – Séance du 23 FÉVRIER 2024 – 11H00

Date de convocation
Le 16 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois Février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Touques s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Fabienne LOUIS, Maire Adjoint et Vice-Présidente.

Le Conseil d'Administration s'est déroulé conformément aux articles L-123-4 à L-123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

PRESENTS : F.LOUIS, A.DIDIER, D.VAUTIER, L.FORESTIER, G.DUBROMEL, D.EPIPHANE

ABSENT REPRESENTE : D.MULLER pouvoir à A.DIDIER

ABSENT EXCUSE : P.DURAND

ABSENTE : C.NOUVEL-ROUSSELOT (empêchée)

A.DIDIER est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents conformément aux articles R123-6 à R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU CCAS ET DE SON BUDGET ANNEXE

Considérant que les résultats de la section de Fonctionnement et d'Investissement doivent faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer tout ou partie de ces résultats dans la section de Fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'Investissement quand celle-ci est déficitaire,

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

BUDGET CCAS

L'excédent de fonctionnement à la clôture 2023 est de 36 526.09 €

L'excédent d'investissement à la clôture 2023 est de 18 919.95 €

Section de Fonctionnement – Recettes

002 – Excédent de fonctionnement reporté : 36 526.09 €

Section d'Investissement – Recettes

001 – Excédent d'investissement reporté : 18 919.95 €

BUDGET ANNEXE CCAS RAD

L'excédent de fonctionnement à la clôture 2023 est de 36 360.23 €

L'excédent d'investissement à la clôture 2023 est de 12 348.34 €

Section de Fonctionnement – Recettes

002 – Excédent de fonctionnement reporté : 36 360.23 €

Section d'Investissement – Recettes

001 – Excédent d'investissement reporté : 12 348.34 €



CCAS de TOUQUES

Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le 28/02/2024
ID : 014-211406996-20240223-CCAS_2024_1_4-DE



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2023 du budget du CCAS et de son budget annexe CCAS RAD.

Pour le Président empêché,
Par délégation
LA VICE-PRÉSIDENTE,

FABIENNE LOUIS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.